

pût naître quelque lien puissant entre les hommes. La famille elle-même qui était, pour les anciens, plutôt une rigoureuse et politique unité, qu'une sainte, naturelle et affectueuse association, la famille n'avait plus assez de puissance pour maintenir ses droits. Personne ne tenait plus à personne. Cette complète *dissociation*, cet anéantissement de tout lien, même de famille, est horriblement prouvé dans Tacite ; il est prouvé par l'unité même et l'unité excessive du pouvoir.

Ainsi tout le monde étant divisé, tout le monde était faible, tout le monde avait peur. Voilà le secret de cette époque. Chacun se sentait sans appui. Dans une telle situation, celui qui attaque le premier a un ascendant terrible ; il fait acte de force, tandis que les autres sentent leur faiblesse. Chacun alors ne songe qu'à soi, se voit d'avance seul à seul contre cet ennemi, lui timide contre cet audacieux, lui faible contre ce fort ; il ne pense qu'à rester coi, à faire sa paix, à se sauver aujourd'hui ; viendra demain ce qui pourra. Ainsi, le premier attaqué reste isolé, tout l'abandonne. Tacite nous le dit : « La terreur avait brisé de force toutes les relations humaines <sup>1</sup>. » Nul ne songeait que son tour allait venir ; on ne défendait pas autrui, on n'était pas défendu. Ce sentiment vulgaire qui nous porte à éteindre le feu pour qu'il ne gagne pas jusqu'à nous, cédait à la peur du moment présent. Je ne dirai pas la charité désintéressée, la charité chrétienne, mais l'égoïsme solidaire, l'égoïsme garde-national, celui qui secourt les autres pour en être secouru à son tour, eût été alors une vertu sublime.

Il ne faut donc pas s'étonner de la puissance et de l'uni-

1. Interciderat sortis humane commercium vi metus. (*Annal.*, VI, 19.)

versalité de cette terreur. La terreur croît par cela seul qu'elle existe ; on a peur de la peur qu'on a eue, on tremble parce qu'on a tremblé, on trahit parce qu'on a trahi ; le simple citoyen dénonce parce qu'il a dénoncé hier ; le sénat condamne parce qu'il a condamné. Une fois le parti de la peur préféré à celui de la résistance, il n'y a plus qu'à avancer dans la même route, et, de cette façon, quelques délateurs arrivent à faire trembler tout un peuple.

Et remarquez une chose : c'est que le premier instrument de Tibère était le sénat, le corps qu'il menaçait par-dessus tout, celui dont il était le plus détesté, dont il affectait de redouter les poignards, l'ennemi presque officiel de sa puissance. Le sénat était le centre de cette vieille *nobilitas* qui avant été vaincue à Pharsale, de ces hommes qui gardaient à leur foyer les images de leurs aïeux consulaires, qui avaient encore une clientèle, donnaient parfois encore des jeux au peuple, lui bâtissaient encore quelques monuments, entretenaient ceux dont leurs ancêtres leur avaient légué la conservation : « magnificence héréditaire, dit Tacite, qui n'était pas encore passée de mode <sup>1</sup>. » Le sénat était le centre de ce gouvernement républicain que nous avons montré existant de droit, pendant que le gouvernement de César existait de fait. Le sénat, depuis que Tibère avait supprimé les comices, nommait les préteurs et les édiles (César seul nommait les consuls) ; et, bien que ces choix se fissent sous l'influence et sur la proposition de César <sup>2</sup>, le sénat gardait assez de puissance pour maintenir dans ces charges les anciennes familles, pendant que les familles nouvelles, les familles des affranchis et des parve-

1. Tacit., *Annal.*, III, 72.

2. *Id.*, I, 15, 81 ; Dion, LVIII. Juvénal, X, 77 ; Ovide, *Pontic.*, VI, 9, 67 ; Suet., *in Calig.*, 16.

nus du palais grandissaient dans les magistratures bourgeoises créées par Auguste. Ce fut même un moment sérieux pour Tibère, un moment où « il sembla qu'on allait pénétrer les secrets de la puissance impériale », lorsqu'on proposa dans le sénat de nommer les magistrats cinq ans d'avance ; c'était leur garantir par la certitude du pouvoir une sorte d'indépendance, donner à la *nobilitas* un moyen de faire corps et de s'entendre, au gouvernement républicain un moyen de devenir sérieux<sup>1</sup>.

Voilà pourquoi le sénat était encore une puissance ; pourquoi, dans les commencements de Tibère, il s'y gardait une sorte de liberté, et le droit ancien de dire, à propos de tout, ce qu'on pensait des affaires publiques<sup>2</sup>. Voilà pourquoi Tibère au temps de ses timides débuts, se levait devant les consuls, votait au sénat comme un simple membre et quelquefois y votait seul de son avis, renvoyait au sénat les députés des provinces et les rapports des généraux ; laissait relever la coutume aristocratique de faire, lorsqu'on entrait en charge, l'éloge solennel de ses ancêtres. C'est qu'alors il croyait de sa prudence de respecter « le droit ordinaire », comme dit Suétone, le droit public officiel de l'ancienne Rome.

C'est là ce qui explique dans le sénat et cette servilité habituelle et ces velléités de courage, ces hardiesses momentanées à regimber contre les délateurs, parfois à les condamner<sup>3</sup>. Un Pison ne craignait pas de dire que, fatigué du spectacle des délations et de l'espionnage, il allait

1. Tacite, *Annal.*, II, 36.

2. Erat adhuc frequens senatoribus, si quid è republicâ sentirent, loco sententiæ promere. (Tacite, *Annal.*, II, 33.)

3. Condamnations contre les délateurs. Tacite, *Annal.*, IV, 21, 31 ; VI, 3, 7, 30, 48. « L'accusateur le plus hardi, dit ailleurs Tacite, était saint et sacré : l'accusateur plus obscur et moins redoutable courait risque d'être puni. »

quitter Rome pour jamais, et c'était Tibère qui le suppliait de rester. D'impertinents sénateurs osaient prétendre devant César que, César absent, le sénat pouvait bien faire son devoir, et qu'une telle indépendance ne serait qu'honorable à la patrie<sup>1</sup>. C'était encore au début de Tibère, le sénat se sentait le chef d'un système encore puissant, Tibère lui permettait cette ambition, et le sénat encouragé jouait presque à la république.

Mais plus tard le sénat paya cher sa position aristocratique et sa souveraineté officielle. Rempli des hommes que Tibère avait le plus à cœur de poursuivre, il frémissait chaque fois qu'on lui demandait une de ces illustres têtes ; mais il les livrait l'une après l'autre, espérant que peut-être l'avidité du tyran serait rassasiée, et chacun s'estimant trop heureux que ce ne fût pas son tour<sup>2</sup>. Ainsi, le sénat et l'aristocratie se livraient, se mutilaient eux-mêmes, et je ne connais rien de plus caractéristique que cette simple note de Tacite : « Le pontife L. Pison cessa de vivre à cette époque ; chose étrange après une telle illustration, il mourut dans son lit ! » Le sénat était tellement décimé, que les sénateurs chargés de certains gouvernements, furent prorogés dans leurs fonctions, faute de pouvoir leur trouver des successeurs<sup>3</sup>.

Et maintenant, si de cette société et de ce sénat nous nous tournons vers les chefs de cette terreur, le grand moteur de toutes ces craintes, nous y verrons en même temps

1. V. Suet., *in Tiber.*, 31, 32 ; Tacite, *Annal.*, II, 34, 35.

2. « On accusa en masse Annius Pollion, Appius Silanus, Scourus Mamerus, et avec Pollion, Vinicianus son fils, tous de haute naissance, plusieurs parvenus aux premières charges. Les sénateurs tremblèrent ; c'étaient tant d'hommes illustres : qui pouvait être pur de toute alliance, de toute amitié avec eux ? » Tacite, *Annal.*, VI, 9.

3. En l'an 33, la durée de ces fonctions fut portée d'un an à trois ou six. Dion, LVIII, p. 634 ; sur Pison, Tacite, VI, 40.

le plus grand trembleur de tout cet empire. Examinons de plus près ce que la tyrannie faisait de ce tyran ; regardons le monstre dans sa cage qu'il avait si bien verrouillée en dedans, qu'il pouvait à peine en sortir.

Au sein de la mer de Naples, à trois milles du rivage, vis-à-vis des belles côtes de la Campanie, s'élevait Caprée, prison au dehors, au dedans lieu de délices, rocher escarpé au sommet duquel s'apercevait le faite des douze villas construites par Tibère en l'honneur des douze grands dieux, les thermes, les aqueducs, les arcades qui servaient de pont au-dessus des vallées. Ce petit coin de terre, protégé par la mer contre le bruit du continent, par le mont Solaro contre toutes les rigueurs de la saison, avait déjà plu à Auguste, qui était venu y passer quatre années. Après Tibère, Néron y vint habiter aussi, tout tyrans qu'ils étaient, amateurs de la belle nature ! Dans la grotte d'azur que l'on vient de découvrir, on a retrouvé le reste des bains de Néron ; la sensualité romaine, à qui rien n'échappait, avait creusé un souterrain pour rejoindre la mer, et goûter les plaisirs d'un bain inouï sous cette grotte merveilleuse. En approchant de l'île, on doutait de pouvoir débarquer ; l'escarpement du rocher ne laissait aux barques qu'un seul point où elles abordaient. Il y avait là une sentinelle, et l'on s'apercevait du voisinage du prince.

En effet, depuis longtemps il avait quitté Rome. Une aussi grande ville n'était pas pour lui facile à habiter. De ce mouvement et de cette vie, quoi qu'on pût faire, s'élevait une sourde clameur qui lui reprochait ses crimes : c'était un billet jeté sur le théâtre, à sa propre place ; c'était l'invective hardie, en face, en plein sénat, d'un condamné ; les condamnés, seuls libres, osaient tout dire. Un autre jour ce fut un témoin, homme simple, jaloux de bien

faire, qui, croyant ne pouvoir dénoncer trop, se mit, devant les sénateurs et Tibère, malgré l'embarras de celui-ci et les murmures de ceux-là, à répéter tout au long, mot pour mot, ce qui dans Rome se disait en secret contre le prince. Tibère avait donc quitté Rome, fuyant ces reproches, fuyant aussi les adulations qui lui étaient insupportables, et faisant écarter durement par ses soldats le peuple courtisan qui venait s'humilier devant lui.

Une fois sorti de Rome, les astrologues l'avaient prédit, il n'y revint plus ; onze ans se passèrent ainsi jusqu'à sa mort. Ce n'était pas faute de précautions pour être en sûreté dans Rome s'il y rentrait : à la honte du sénat, il s'était fait accorder par ce corps d'y venir accompagné de gardes ; il avait ajouté qu'on fouillerait les sénateurs à l'entrée<sup>1</sup> : les sénateurs s'étaient prêtés à tout, et n'eurent pas même la triste récompense de voir César au milieu d'eux.

Il vint une seule fois près de Rome. Je ne sais quel instinct l'y appelait ; il y arrivait par des chemins détournés, comme pour observer cette ennemie. Je ne sais non plus quel instinct l'en détourna ; il n'était qu'à sept milles, il apercevait Rome, quand un serpent favori qu'il avait, mourut rongé par une multitude de moucherons. — « Craignons la multitude, elle est puissante. » — Voilà le présage qu'il en tira, et il revint sur ses pas.

Voyons-le donc maintenant dans sa sûre et délicieuse Caprée. Si, à travers les gardes et les espions, au risque de la vie, vous pénétrez jusqu'à lui, vous trouverez un hideux vieillard, la face moitié couverte d'ulcères et moitié d'emplâtres, chauve, courbé, à l'haleine fétide, avec des grands yeux de chat qui voient la nuit ; taciturne, plein

1. Dion, LVIII. Tacite, VI, 2.

de disgrâce et de hauteur ; usé par des débauches monstrueuses, tristes, cachées ; couché à table, achevant de s'enivrer ; discutant avec les grammairiens, ses bons amis, sur les cheveux de Phébus ou l'âge des coursiers d'Achille, ou bien parlant bas et gravement à Thrasyllé, qui, la nuit venant, montera sur la tour pour étudier encore les astres.

Thrasyllé était un Grec qui, à Rhodes, avait connu Tibère. Le futur empereur cherchait alors, permettez ce mot, à faire emplette d'un astrologue ; mais il avait une étrange manière d'essayer ceux qui se proposaient. Il les menait chez lui, par de hauts et horribles rochers, suivi d'un seul affranchi : du toit de sa maison, ils examinaient les astres ; Tibère consultait, l'astrologue répondait ; mais si la réponse lui paraissait suspecte d'erreur ou de tromperie, au retour, en descendant ces mêmes rochers, l'affranchi, bien bête et bien robuste, jetait l'astrologue à la mer. Quand vint Thrasyllé, Tibère lui demanda d'abord son horoscope. Thrasyllé lui prédit la pourpre impériale, et, dit-on même, tout son avenir. — Et toi ? as-tu pris ton propre thème de nativité ? — Thrasyllé étudie de nouveau le ciel, puis hésite, pâlit, étudie encore, semble surpris, épouvanté, s'écrie enfin qu'à l'heure même le dernier danger le menace. La défiance de Tibère ne tint pas contre cette preuve de science ; il l'embrassa, le félicita sur son coup d'œil divinateur, lui donna toute assurance de salut, en fit son ami et son oracle.

Comme l'astrologue de Louis XI, Thrasyllé dominait par la peur l'esprit de son maître. Il lui arracha même des prisonniers. Tibère ne croyant pas à la divinité, mais au destin, ayant peur du tonnerre et se couvrant la tête de lauriers aux jours d'orage, n'avait de religion que son

astrolabe<sup>1</sup>. Le fatalisme était la maladie de ce siècle, un des principes de sa dissolution, source féconde des pires superstitions, des superstitions athées.

Le prince est triste. Une lettre du roi des Parthes lui arrive, où ce souverain, peu civilisé, lui écrit : « Tu es un monstre, le meurtrier de ta famille ; la plus belle action que tu puisses faire, c'est de te tuer. » Lui-même, voici comme il écrit au sénat (je ne puis bien rendre la barbare obscurité de cette phrase, qui, dans un homme à qui ne manqua ni la raison, ni une certaine force d'esprit, doit faire croire au remords) : « Pères conscrits, ce que je vous écrirai, comment je vous écrirai, ou enfin si je vous écrirai quelque chose, que les dieux et les déesses me fassent périr d'une façon plus cruelle que je ne me sens périr chaque jour, si je le sais<sup>2</sup>. »

Mais ce n'est pas tout ; le prince se meurt. Sa santé, longtemps conservée, cède enfin aux excès qui ont rempli sa vie ; il est vieux d'ailleurs et décrépité. Mais s'il souffre, s'il est triste, s'il est déchiré de remords, il le cachera. « Rapportez les tables, versez le vin ; le festin n'a pas duré assez longtemps ». Un jour, à l'amphithéâtre, il a voulu lancer un javelot sur un sanglier, ce coup l'a fait tomber épuisé. N'importe ! « point de médecin ; passé trente ans, il n'y a qu'un imbécile qui puisse s'en servir ». Personne ne doit soupçonner ce qui se passe, ni dans cette âme ni dans ce corps.

Les festins et le théâtre ne lui suffirent pas ; ce mou-

1. Circa deos et religiones negligentior; quippe addictus mathematicæ, persuasionisque plenus cuncta fato agi... (Suet., in *Tiber.*, 69.)

2. Quid scribam vobis, P. C., aut quomodò scribam aut quid omninò non scribam hoc tempore, dii me deæque pejus perdant quàm perire me quotidie sentio, si scio. (Tacite, *Annal.*, VI, 6.) Suet., in *Tiber.*, 67, rapporte cette lettre dans les mêmes termes.

rant se livre à d'étranges plaisirs. Ce vieillard dégoutant et vouté, à qui les femmes expriment leur horreur au mépris même de la mort, a des recherches de débauches qui ne se peuvent dire. Nous laissons ces beaux détails dans la traduction qu'en fit faire, dit-on, M. le duc de Choiseul pour l'édification des bonnes gens et l'honneur de son maître, le roi très-chrétien, Louis quinzième du nom.

Puis le soin de la justice appelait César. S'il y avait bonne justice à Rome, il n'y avait pas moins bonne justice à Caprée. Si l'on accusait dans le sénat, on accusait bien mieux encore dans le palais du prince. Seulement ici il y avait une recherche de tourments que l'on ne connaissait pas à Rome; au lieu du simple lacet des geôliers, il y avait une *carnificine*, comme on eût dit la chambre de la question, d'où, après d'horribles tortures, les coupables étaient jetés à la mer. Ce n'étaient pas des accusés seulement, c'étaient des hommes invités par lui, assis à sa table, que Tibère envoyait à d'atroces supplices. Il avait mandé auprès de lui, par amitié, un homme qui avait été son hôte à Rhodes; cet homme arrive, est pris pour un suspect et mis à la torture; pour cacher sa méprise, Tibère le fait tuer. C'est là encore ce misérable *pétri de boue et de sang*, comme l'avait bien deviné un de ses précepteurs; de vingt conseillers qu'au début de son règne il avait choisis parmi ses anciens amis, laissant à peine vivre deux ou trois; prêt à rendre le souffle et faisant encore tuer; enfin, lorsque, dans un repas, un nain, placé derrière lui avec ses autres bouffons, lui demandait: « Que fais-tu donc de Paconius! Pourquoi vit-il si longtemps? » réprimandant ce bouffon, mais ensuite écrivant au sénat de s'occuper de Paconius<sup>1</sup>.

1. Sur cette justice personnelle de Tibère, V. Tacite, *Annal.*, VI, 40; Suet., *in Tibère.*, 60-72.

Cependant de fâcheuses nouvelles arrivaient des provinces. C'étaient la Gaule en révolte, l'Orient troublé, les Frisons que l'avidité des chefs romains poussait à la guerre, l'Arménie occupée par les Parthes, la Mésie par les Daces et les Sarmates<sup>1</sup>. Pendant que Tibère suppliciait et s'enivrait à Caprée, tous les liens de l'empire allaient se relâchant. Depuis la mort de son fils Drusus, sa première sollicitude pour les affaires publiques avait sans cesse diminué. J'ai dit que la passion de l'argent s'était emparée de Tibère; par les confiscations, le numéraire s'accumulait dans ses mains avares, et l'intérêt de l'argent haussait d'une manière désastreuse<sup>2</sup>. Les routes n'étaient plus entretenues<sup>3</sup>; les provinces souffraient. Tibère ne s'occupait plus d'elles que pour leur demander leur contingent de proscrits, et faire passer les têtes les plus riches par les mains de son bourreau<sup>4</sup>. A quelques provinces, par fatigue de changer, il laissait éternellement les mêmes gouverneurs<sup>5</sup>: « Chassez, disait-il, les mouches qui sucent le sang d'un blessé, il en viendra d'autres plus affamées que les premières et le blessé souffrira davantage<sup>6</sup> ». Mais les mouches dont parlait Tibère étaient insatiables, et, sous le règne d'Auguste, après une révolte des Dalmates: « Qui vous a poussés à l'insurrection? disait Tibère à leurs chefs captifs. — Toi-même, répondirent-ils, qui envoies pour nous garder, non des chiens, mais des loups<sup>7</sup> ». A d'autres provinces, il ne donnait point de magistrats; il n'osait en choisir par méfiance de tous, ou bien, par méfiance de ceux

1. Suet., *in Tib.*, 41. Tacit., VI, 31.

2. Tacite, *Annal.*, VI, 16, 17.

3. *Id.*, III, 31; Dion, LIX.

4. Suet., *ibid.*, 49; Tacite, *Annal.*, VI, 48, 49.

5. Tacite, *ibid.*, I, 80; Suet., *ibid.*, 44.

6. Josèphe, *Antiq.*, XVIII, 8.

7. Dion, LV.

qu'il avait nommés, ne les laissait pas partir. Toute sa pensée était de dissimuler le mal, traitant les maladies de l'empire comme la sienne propre, craignant surtout de donner trop de crédit à un homme, s'il lui permettait de faire la guerre<sup>1</sup>.

Cette apathie, du reste, était celle de tous. Par moments, Tibère se plaignait que les hommes les plus capables refusassent le commandement des armées, qu'il fût obligé de descendre à des prières pour trouver des consulaires qui voulussent accepter les gouvernements. Il est vrai que lui-même ne donnait pas de tribuns aux légions, et qu'Arruntius, nommé depuis dix ans pour aller en Espagne, était depuis dix ans retenu par une accusation<sup>2</sup>. Mais qui eût reproché à Tibère sa négligence? Chacun étant occupé de son danger à Rome, qui eût pensé aux dangers lointains?

Lorsqu'eut lieu la révolte de Sacrovir (an 20), qui souleva deux des nations gauloises, le bruit se répandit que soixante-quatre des peuples de la Gaule étaient en révolte, que les Germains avaient été appelés à faire alliance avec eux, que l'Espagne était douteuse. Ces bruits étaient faux; mais le présent était si triste, il y avait un tel désir de tout changement, que bien des gens s'en réjouissaient: « Il s'était donc trouvé, disaient-ils, des hommes qui venaient, par les armes et la guerre, interrompre la sanguinaire correspondance de Tibère et de ses délateurs<sup>3</sup>! »

C'est une chose étonnante que la faiblesse de ce pouvoir

1. Dissimulante Tiberio damna, ne cui bellum permetteret; nec senatûs in eo cura, si imperii extrema deshonestarentur; pavor internus occupaverat animos. (Tacite, *Annal.*, IV, 76.)

2. *Id.*, VI, 27.

3. *Id.*, III, 44.

tyrannique; il était terrible de près, impuissant de loin. Les provinces étaient à dessein mal assurées, l'armée négligée; il n'y avait personne pour contenir le premier Espagnol ou Gaulois qui se révolterait. Aussi demandait-on ironiquement si ce Sacrovir allait être traduit devant le sénat comme coupable de lèse-majesté.

Il faut voir quelle était l'indépendance d'un général éloigné de Rome, aimé de ses légions, et comment, accusé d'avoir voulu faire épouser à sa fille le fils de Séjan, il écrivait à Tibère: « Ce n'est pas de moi-même, c'est par ton conseil que j'ai songé à m'allier à Séjan. J'ai pu me tromper comme toi, et la même erreur ne doit pas être irréprochable chez l'un, funeste à l'autre. Ma fidélité est entière; si l'on ne m'attaque pas, il en sera toujours de même. Mais je recevrai un successeur comme je recevrais une menace de mort. Faisons plutôt un traité: sois le maître de tout le reste, laisse-moi ma province. » Gétulicus, le général accusé, resta en place. Tibère, vieux et détesté, n'osait rien hors de la portée de ses bourreaux; et puis, ajoute Tacite avec une grande vérité, il sentait que « son pouvoir reposait sur le préjugé plutôt que sur une force réelle<sup>1</sup> ». Cela est tout simple: Tibère avait constitué son gouvernement sur l'isolement et la peur. Conduit dans cette politique d'abord par l'amour du pouvoir, le sentiment de la haine qui le poursuivait, la crainte pour sa propre vie, la lui avaient fait pousser jusqu'au dernier excès. Il se sentait menacé de toutes parts; il ne s'agissait plus là de politique ni de gouvernement: c'était une lutte entre lui et les meurtriers qu'il entrevoyait partout. Son avantage n'était pas, comme l'est d'ordinaire celui des autres

1. Magisque famâ quàm re stare res suas. (Tacite, *Annal.*, VI, 30.)